

LE CANADA PRÉSENTE SES RÉCLAMATIONS DE GUERRE.

[Suite de la page 1.]

dans la Méditerranée, en cours de voyage pour Vladivostok. La réclamation est faite par la Nova Scotia Coal Company, à titre d'affréteurs, pour la perte de son bénéfice du terme non expiré du nolisement.

"*Wilfred M.*—Ce schooner fut coulé en février 1915, dans le sud de l'Atlantique, par le *Kronprinz Wilhelm*, en cours de razzias.

BATEAUX PÊCHEURS COULÉS.

"Des Canadiens ont fait des réclamations par rapport aux bateaux pêcheurs suivants qui ont été coulés, avec leurs attirails et cargaisons et les effets personnels de leurs équipages:

"*C. M. Walters et E. B. Walters.*—Ces goélettes, de 84 et 98 tonneaux, tonnage réel, respectivement, appartenant à Zwicker & Co., Ltd, de Lunenburg, N.-E., furent coulées à fond, le 25 août 1918, par un sous-marin pendant qu'elles faisaient la pêche sur le banc Saint-Pierre. On dit qu'elles ont été coulées par des torpilles.

"*Elsie Porter.*—Ce schooner, de 91½ tonneaux, tonnage réel, fut coulé par un sous-marin allemand, le 29 août 1918, pendant qu'il faisait la pêche sur le banc Grand.

"*Gloaming.*—Ce schooner fut coulé par un sous-marin le 26 août 1918, pendant qu'il faisait la pêche.

"*J. J. Flaherty.*—Ce schooner fut aussi coulé, le 26 août 1918, par un sous-marin, pendant qu'il pêchait sur le banc Saint-Pierre.

"*Lucile M. Schmar.*—Cette goélette, de 93 tonneaux, tonnage réel, appartenant à W. C. Smith & Co., de Lunenburg, a été coulée par le chalutier capturé *Triumph*, sur le banc Quero. L'équipage a atterri à Canso, le 29 août 1918, après avoir pêché près de quarante-huit heures plus tard dans les bateaux.

"*Nelson A.*—Ce schooner, de 27 ton-

neaux, tonnage réel, fut coulé par un sous-marin, le 4 août 1918, à 25 milles au sud du cap Roseway, pendant qu'il pêchait.

"*Passadena.*—Cette goélette, de 91 tonneaux, tonnage réel, appartenant à Enos L. Wentzell, de Mahone-Bay, fut coulée par un sous-marin en juillet 1918, pendant qu'elle pêchait sur le banc Quero. On dit qu'elle a été torpillée.

"*Potentate.*—Ce schooner, de 91 tonneaux, tonnage réel, a été coulé par un sous-marin, le 31 août 1918, pendant qu'il pêchait.

"*U. A. Saunders.*—Cette goélette, de 95 tonneaux, tonnage réel, appartenant à Zwicker & Co., Ltd, de Lunenburg, a été coulée par un sous-marin, le 20 août 1918, pendant qu'elle faisait la pêche sur le banc Middle-Ground.

"*Versa D. Adams.*—Cette goélette, de 90 tonneaux, tonnage réel, appartenant à Walter Duff, de Lunenburg, a été coulée par un sous-marin en juillet 1918, pendant qu'elle pêchait sur le banc Saint-Pierre. On dit qu'elle a été torpillée.

AUTRES RÉCLAMATIONS.

"Des Canadiens ont fait des réclamations pour perte de vie ou dommages causés à la santé, pendant qu'ils voyageaient à bord des navires suivants:

"*Alfred H. Read*, coulé le 28 décembre 1917.

"*Apapa*, coulé le 28 novembre 1917.

"*Aster*.

"*Borg*, coulé le 10 juin 1918.

"*Burutu*, coulé le 3 novembre 1918.

"*Cabotia*, coulé le 23 octobre 1916.

"*Cape Corso*, coulé le 12 octobre 1917.

"*Citta-di-Palermo*, coulé le 8 janvier 1916.

"*Drina*, coulé en mars 1917.

"*Palaba*, coulé le 28 mars 1915.

"*Georgian*, coulé le 8 mai 1917.

"*Gimbri* (trailleur de mines), coulé le 18 janvier 1918.

"*Halifax*, coulé le 18 mars 1918, près de New-York.

"*Hampshire*, coulé le 5 juin 1916.

"*Hesperian*, coulé le 4 septembre 1915.

"*Justicia*, coulé le 20 juillet 1918.

"*Karina*, coulé le 1er août 1917.

"*Lafrance*, coulé en avril 1917.

"*Laurentic*, coulé le 25 janvier 1917.

"*Leinster*, coulé le 10 octobre 1918.

"*Llandoverly Castle* (navire hôpital), coulé le 27 juin 1918.

"*Lusitania*.

"*Minas Queen*, coulé le 26 août 1917.

"*Moresby*, coulé le 26 novembre 1916.

"*Nepaulin*.

"*Nyanza*, coulé le 29 septembre 1917.

"*Ordonna*, canoné par un sous-marin, mais s'est sauvé.

"*Port Dalhousie*, coulé le 19 mars 1915.

"*Pollux*, coulé le 19 mars 1917.

"*Princess Irene*.

"*St. Nixon*, coulé le 7 février 1918.

"*Stuart Prince*, coulé le 22 mars 1917.

"*Ticonderoga*, coulé le 30 septembre 1918.

"*Umba*, coulé le 30 septembre 1918.

"Des Canadiens ont fait des réclamations pour cargaisons perdues dans les navires suivants, en sus de ceux déjà mentionnés:

"*Annapolis*, coulé en mars 1917.

"*Carthaginian*, coulé le 14 juin 1917.

"*Cymric*, coulé le 8 mai 1916.

"*Durango*, coulé en août 1917.

"*Englishman*, coulé en mars 1916.

"*Hesperian*, coulé le 4 septembre 1915.

"*Indrian*, coulé en juin 1915.

"*Lake Michigan*, coulé le 13 avril 1918.

"*Louisiana*, coulé en février 1917.

"*Medora*, coulé en 1918.

"*Milwauakee*, coulé en août 1918.

"*See Gull*.

"*Stephena*, coulé le 8 octobre 1916, au large de New-York.

"Des Canadiens ont fait des réclamations pour des effets personnels perdus pendant qu'ils voyageaient à bord d'autres navires coulés pendant la guerre."

Règlements de la C. des Industriels Canadiens pour la gouverne des groupes d'industriels.

Les sept règlements suivants ont été adoptés par la Commission des industriels canadiens pour la gouverne des groupes d'industriels dans la distribution des commandes obtenues en vertu des crédits canadiens établis à l'étranger:

1. Tout manufacturier, sous certaines conditions, doit avoir l'avantage de partager dans les affaires sur le même pied que les autres. Il ne doit pas y avoir de passe-droit à l'avantage ou au détriment d'un manufacturier parce qu'il est membre ou non d'une organisation.

2. Tout manufacturier désireant partager dans les affaires doit à l'heure actuelle être réellement en train de fabriquer ou outiller pour fabriquer une catégorie de marchandises semblables à celles dont on cherche à obtenir la commande.

3. Si de l'avis de l'exécutif d'une organisation d'exportation, le dit avis étant exprimé par le président ou le vice-président, un manufacturier qui désire partager dans les affaires, d'après un mode de répartition, n'est pas en mesure de fabriquer et de produire un article satisfaisant, l'exécutif est justifiable de refuser de recommander que ce manufacturier prenne part au partage de la commande.

4. Si, pour une raison quelconque, un manufacturier à qui une commande a été donnée ne peut ou ne veut pas la remplir, il n'aura pas la permission de faire fabriquer ailleurs les articles commandés.

5. Toutes les réparations devaient, autant que possible, obtenir un consentement unanime, mais si cela ne se peut faire, l'exécutif, par son président ou son vice-président peut établir une règle, et si cette règle n'est pas acceptable pour certaines parties concernées, on aura droit d'en appeler à la Commission.

6. Aucune répartition ne sera considérée comme définitive à moins qu'elle ne soit confirmée par la Commission, et que les commandes n'aient été transmises de la manière ordinaire.

7. Dans le cas où des firmes ne se conformeraient pas promptement au type de produit requis, les commandes doivent être remises à la Commission pour qu'elle les confie à d'autres firmes capables de s'y conformer.

SOUSSIONS A BURLINGTON.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour travaux de route et de nivellement, hôpital militaire, Burlington", seront reçues jusqu'à midi, vendredi, le 30 mai 1919, pour travaux de route et de nivellement, hôpital militaire, Burlington, Ont.

Les plans et devis peuvent être examinés et des formules de soumission obtenues aux bureaux de l'architecte en chef, ministère des Travaux publics, Ottawa; du surintendant des édifices fédéraux, station postale "F", Toronto; et du gardien, édifice public, Hamilton, Ont.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantie, ou des bons de l'emprunt et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 14 mai 1919.

Les chiffres de l'enregistrement.

Il y a dans le Dominion 561,650 personnes du sexe masculin, âgées de 16 ans et plus, qui sont d'origine étrangère et de ce nombre 200,530 se sont fait naturaliser, d'après le rapport de la Commission d'enregistrement, récemment publié. Du dernier chiffre mentionné, 2,518 sont nés dans quelque partie des dominions britanniques (1,687 au Canada) et avaient renoncé à leur allégeance britannique; ils se sont rapatriés plus tard.

Soumissions demandées.

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, lundi le 19 mai 1919, des soumissions pour toutes les cloisons vitrées mises en place dans l'édifice Hunter, complétées et finies d'une manière adroite et de première classe, lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour cloisons vitrées, etc., édifice Hunter, Ottawa, Ont."

On peut consulter les plans et devis et se procurer des formules de soumission aux bureaux de l'architecte en chef du ministère des Travaux publics, Ottawa; du surintendant des édifices publics, station postale "F", Toronto; et du surintendant des édifices publics, bureau de poste central, Montréal, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque autorisée par une charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi, comme garanties, des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques pour compléter le montant.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 7 mai 1919.

Citoyens italiens de diverses nationalités.

Des 27,107 hommes au Canada, de 16 ans et plus, réclamant le droit de nationalisation italienne, 1 était anglais, 2 nés en Afrique, 1 dans la Syrie Arménienne, 30 en Autriche-Hongrie, 1 en Belgique, 2 en Bulgarie, 12 en Finlande, 28 en France, 2 en Allemagne, 26,951 en Italie, 4 en Russie, 5 en Suisse, 17 aux Etats-Unis, 1 en Suède, 1 en Turquie et 17 dans les divers autres pays. Ces renseignements sont pris dans le rapport du bureau de l'enregistrement au Canada.

POURCENTAGE DES CRIMES DANS LES PROVINCES.

Voici les chiffres de la criminalité dans chaque province, d'après la population approximative pour 1917, tels que donnés dans les statistiques criminelles canadiennes pour l'année se terminant le 30 septembre 1917: Yukon, une personne par 384 personnes; Ontario, une par 396; Colombie-Britannique, une par 499; Manitoba, une par 525; Alberta, une par 579; Saskatchewan, une par 633; Québec, une par 663; Nouvelle-Ecosse, une par 879; Nouveau-Brunswick, une par 1,097; Ile du Prince-Edouard, une par 2,840; Canada, une par 537.

Statistique des criminels.

Des 15,559 personnes reconnues coupables des accusations portées contre elles 4,845 ont été condamnées à l'emprisonnement avec option de payer l'amende, 2,890 à un emprisonnement de moins d'un an, 462 à un emprisonnement de plus d'un an et de moins de deux ans, 540 ont été envoyées au pénitencier pour au moins deux ans et moins de cinq ans, 145 au pénitencier pour cinq ans et plus, 1 au pénitencier pour la vie, 15 ont été condamnées à mort, 584 ont été envoyées dans des maisons de réforme, et 6,077 ont été libérées sur promesse de ne pas troubler la paix, à la faveur d'une sentence suspendue ou à la suite d'une réprimande, d'après ce que l'on constate dans le dernier rapport sur les statistiques des criminels émis par le statisticien du Dominion.

Augmentation des envois de fruits.

Le chiffre d'affaires des Okanagan United Growers s'est élevé à \$1,587,864 durant l'année, soit une augmentation d'environ un demi million sur le montant de l'année 1917; 941,206 colis de fruits ont été expédiés contre 777,842 durant l'année précédente, d'après un rapport du ministère de l'Immigration et de la Colonisation, bureau de Winnipeg.